

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Compte Administratif - Commune**

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Communal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Karl VON FELTEN, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 221 828,25 €                      Recettes : 258 907,81 €

**Résultat de l'exercice : 37 079,56 €**

Investissement

Dépenses : 156 681,12 €                      Recettes : 100 448,27 €

**Résultat de l'exercice : - 56 232,85**

Restes à Réaliser de l'exercice 2021

Dépenses            2 000 €                      Recettes                                      81 633 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



*Le Maire,*



# COMMUNE DE BOUGNON

## Note de synthèse

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

##### Fonctionnement en €

Dépenses : 77 109,99

Recettes : 84 721,90

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
7 611,91 +	0 =	7 611,91

##### Investissement en €

Dépenses : 1 274 651,90

Recettes : 1 475 073,54

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
200 421,64 +	112 122,89 =	312 544,53

**Le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.** Les dépenses d'investissements sont en hausse suite à la finalisation des travaux de la mise en conformité des réseaux de l'assainissement et de la STEP.

**Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :**

**Dépenses 13 830 €**

**Recettes 467 614 €**

##### Emprunt :

Il est contracté deux nouveaux emprunts :

1<sup>er</sup> emprunt : 450 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 0,6400

2<sup>ème</sup> emprunt à court terme : 600 000 sur 2 ans à un taux révisable de 0,3910

Ratio solvabilité 2021 : 16,46 %

Encours de la dette /Caf brute 2021 : 2,94 %

#### BUDGET COMMUNAL :

##### Fonctionnement en €

Dépenses : 221 828,25

Recettes : 258 907,81

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
37 079,56 +	133 861,52	170 941,08

##### Investissement en €

Dépenses : 156 681,12

Recettes : 100 448,27

Déficit 2021	Déficit 2020	Excédent total
-56 232,85 +	-38 801,69 =	- 95 034,54

**Le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.**

**Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :**

**Dépenses 2 000 €**

**Recettes 81 633 €**

##### Gestion du Personnel : Aucune variation

1 adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : 32 h /35 h \*

2 h/35 h

REÇU EN PREFECTURE

Mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Application agréée E-legalite.com

**Emprunt :**

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.  
Ratio solvabilité 2021 : 12,94 %  
Encours de la dette /Caf brute 2021 : 0,86 %

**Section d'investissement :**

*Dépenses :*

Les principaux travaux réalisés sont :

- Réfection du mur cimetière,
- Changement portes et fenêtres à la mairie,
- Rénovation isolation Mairie,
- Création d'une nouvelle chaufferie à granulés à l'école.

*Recettes :*

Nous encaisserons la taxe d'aménagement, le FCTVA de l'année 2019, l'avance de subvention pour le remplacement de la chaudière ainsi que l'AED 2019-2020-2021.

Le Maire,  
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES :  
 Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :



Date de convocation : 17/03/2022

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Bougnon, le 25/03/2022  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A bougnon, le 25/03/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNOULD Michael	
BONNE Antoine	
DEMANGE Marie-Line	
DUSSY Maryline	
ETIENNE Françoise a donné procuration à M <sup>r</sup> Bonne Antoine	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
MIGNOT Sophie	
RENAUDIN Philippe	
THOMAS Justine	
VALOT Valérie	
VICAIRE-BRISSON Isabelle	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Compte Administratif – Eau Assainissement**

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Eau-Assainissement, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Karl VON FELTEN, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 77109,99 €                      Recettes : 84 721,90 €

**Résultat de l'exercice : 7 611,91 €**

Investissement

Dépenses : 1 274 651,90 €                      Recettes : 1 475 073,54 €

**Résultat de l'exercice : 200 421,64 €**

Restes à Réaliser de l'exercice 2021

Dépenses                      13 830 €                      Recettes    467 614 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme ;



*Le Maire,*

# COMMUNE DE BOUGNON

## Note de synthèse

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

##### Fonctionnement en €

Dépenses : 77 109,99

Recettes : 84 721,90

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
7 611,91 +	0 =	7 611,91

##### Investissement en €

Dépenses : 1 274 651,90

Recettes : 1 475 073,54

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
200 421,64 +	112 122,89 =	312 544,53

**Le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.** Les dépenses d'investissements sont en hausse suite à la finalisation des travaux de la mise en conformité des réseaux de l'assainissement et de la STEP.

**Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :**

**Dépenses 13 830 €**

**Recettes 467 614 €**

##### Emprunt :

Il est contracté deux nouveaux emprunts :

1<sup>er</sup> emprunt : 450 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 0,6400

2<sup>ème</sup> emprunt à court terme : 600 000 sur 2 ans à un taux révisable de 0,3910

Ratio solvabilité 2021 : 16,46 %

Encours de la dette /Caf brute 2021 : 2,94 %

### BUDGET COMMUNAL :

##### Fonctionnement en €

Dépenses : 221 828,25

Recettes : 258 907,81

Excédent 2021	Excédent 2020	Excédent total
37 079,56 +	133 861,52	170 941,08

##### Investissement en €

Dépenses : 156 681,12

Recettes : 100 448,27

Déficit 2021	Déficit 2020	Excédent total
-56 232,85 +	-38 801,69 =	- 95 034,54

**Le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.**

**Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :**

**Dépenses 2 000 €**

**Recettes 81 633 €**

##### Gestion du Personnel : Aucune variation

1 adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : 32 h /35 h \*

2 h/35 h

\*Mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

**Emprunt :**

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.

Ratio solvabilité 2021 : 12,94 %

Encours de la dette /Caf brute 2021 : 0,86 %

**Section d'investissement :**

*Dépenses :*

Les principaux travaux réalisés sont :

- Réfection du mur cimetière,
- Changement portes et fenêtres à la mairie,
- Rénovation isolation Mairie,
- Création d'une nouvelle chaufferie à granulé à l'école.

*Recettes :*

Nous encaisserons la taxe d'aménagement, le FCTVA de l'année 2019, l'avance de subvention pour le remplacement de la chaudière ainsi que l'AED 2019-2020-2021.

Le Maire,  
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES :  
 Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :



Date de convocation : 17/03/2022

Présenté par (1) Le Président,  
 A Bougnon le 25/03/2022  
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Bougnon, le 25/03/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNOULD Michael	
BONNE Antoine	
DEMANGE Marie-Line	
DUSSY Marilyne	
ETIENNE Françoise <i>se donne procuration à MR Bonne Antoine</i>	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
MIGNOT Sophie	
RENAUDIN Philippe	
THOMAS Justine	
VALOT Valérie	
VICAIRE-BRISSON Isabelle	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRES-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Compte de Gestion - Commune**

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Claudine CUSSEY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal pour l'année 2021.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

HOUGNON

Exercice 2021

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgetaires totales (a)	569 080,00	359 862,00	928 942,00
recette émis (b)	100 448,27	259 649,81	360 098,08
de titres (c)		742,00	742,00
ettes (d = b - c)	100 448,27	258 907,81	359 356,08
ons budgétaires totales (e)	569 080,00	359 862,00	928 942,00
is (f)	156 681,12	222 017,13	378 698,25
s de mandats (g)		188,88	188,88
Depenses nettes (h = f - g)	156 681,12	221 828,25	378 509,37
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	56 232,85	37 079,56	19 153,29
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE  
 le 31/03/2022  
 Application agréée E-legalite.com

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

BOUGNON

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Budget principal	-38 801,69		-56 232,85		-95 034,54
Budgets des services à caractère administratif	188 543,21	54 681,69	37 079,56		170 941,08
<b>TOTAL I</b>	<b>149 741,52</b>	<b>54 681,69</b>	<b>-19 153,29</b>		<b>75 906,54</b>
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
37701-EAU BOUGNON	112 122,89		200 421,64		312 544,53
Investissement	68 212,90	68 212,90	7 611,91		7 611,91
Fonctionnement	180 335,79	68 212,90	208 033,55		320 156,44
<b>Sous-Total</b>	<b>180 335,79</b>	<b>68 212,90</b>	<b>208 033,55</b>		<b>320 156,44</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>330 077,31</b>	<b>122 894,59</b>	<b>188 880,26</b>		<b>396 062,98</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>					

REÇU EN PREFECTURE  
 le 31/03/2022  
 Application agréée E-legalite.com

Exercice 2021

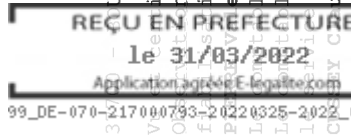
# Page des signatures

ifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.  
 us... Il est constaté l'absence de provision de créances pour l'année 2021. A prévoir pour les années ultérieures dans un but de sincérité budgétaire et de  
 ion des comptes

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 16/03/2022

A PORT-SUR-SAONE, le 17/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022



A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 16/03/2022

A PORT-SUR-SAONE, le 17/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

A BOUGNON, le 31/03/2022

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Compte de Gestion – Eau et Assainissement**

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Claudine CUSSEY. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Eau-Assainissement pour l'année 2021.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

## Résultats budgétaires de l'exercice

EAU BOUGNON

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgetaires totales (a)	1 455 379,00	85 495,00	1 540 874,00
recette émis (b)	1 475 073,54	84 721,90	1 559 795,44
de titres (c)			
nettes (d = b - c)	1 475 073,54	84 721,90	1 559 795,44
ions budgétaires totales (e)	1 455 379,00	85 495,00	1 540 874,00
mis (f)	1 274 651,90	77 109,99	1 351 761,89
ulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 274 651,90	77 109,99	1 351 761,89
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	200 421,64	7 611,91	208 033,55
(h - d) Déficit			

REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

EAU BOUGNON

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Budget principal					
Budget investissement					
<b>TOTAL I</b>					
Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU BOUGNON					
Investissement	112 122,89		200 421,64		312 544,53
Fonctionnement	68 212,90	68 212,90	7 611,91		7 611,91
<b>Sous-Total</b>	<b>180 335,79</b>	<b>68 212,90</b>	<b>208 033,55</b>		<b>320 156,44</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>180 335,79</b>	<b>68 212,90</b>	<b>208 033,55</b>		<b>320 156,44</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>180 335,79</b>	<b>68 212,90</b>	<b>208 033,55</b>		<b>320 156,44</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

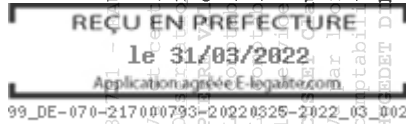
99\_DE-070-217000793-20220325-2022\_03\_002

Exercice 2021

# Page des signatures

Le soussigné affirme véritablement, sous les peines de droit, le présent compte, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour l'exercice 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 16/03/2022**  
**A PORT-SUR-SAONE, le 17/03/2022**  
**A BOUGNON, le 31/03/2022**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)**

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et celui de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

**Commune :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 155 539,54 € donc au BP 155 539 €

Compte 1068 : 15 401,54 € donc au BP 15 402 €

**Eau et assainissement :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 7 611,91 € donc au BP 7 612 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



  
**Le Maire,**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021**

Mr Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

*[Signature]*



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilynne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021**

Mr Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

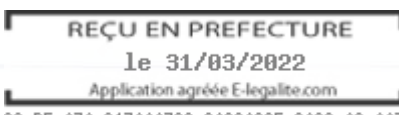
- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



99\_DE-070-217000793-20220325-2022\_03\_007



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : Cabinet étude – extension du Lotissement**

Après avoir de nouveau présenté le projet d'extension du lotissement aux membres du conseil municipal, après avoir vérifié la conviction de chacun des membres présents de la nécessité d'engager ce dernier afin de garantir la venue de nouvelles familles et potentiellement de nouveaux élèves pour le RPI, après avoir étudié les différentes propositions d'accompagnement de ce projet, le maire propose de retenir le cabinet d'étude EUROINFRA pour la somme de 66 170 € HT avec l'ensemble des missions de base et missions complémentaires y compris le diagnostic zone humide, d'inscrire au budget 2022 un quart de la dépense.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les membres du conseil valide cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



*[Handwritten signature]*

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 09  
votants : 10

Le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Date de publication : 31 mars 2022**

Présents : Mmes Marie-Line DEMANGE, Valérie VALOT, Justine THOMAS, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Françoise GROSJEAN, Françoise ETIENNE (a donné procuration à Mr BONNE Antoine), M Fabrice MIGNOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : Projet Aménagement entrée ouest**

Le Maire présente de nouveau aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée ouest du village élaboré par le cabinet d'étude BC2i :

Le Maire rappelle que ce projet a pour but de répondre aux différents objectifs, de mise en conformité avec les normes d'accessibilité de l'église, de sécurisation du cheminement des piétons le long de la RD 100 de la RD 434 à la rue du Parc, de limitation de la vitesse de circulation sur une partie où la visibilité et la largeur de chaussée sont très réduites, et enfin d'amélioration qualitative et esthétique de cette entrée ouest du village telle que prédéfinie dans le PLU.

Le Maire précise que ce projet se déroulera en quatre phases :

- 1- La création d'un cheminement piétonnier du RD 434 au parking de l'église
- 2- La création d'une aire de covoiturage derrière l'église.
- 3- La mise en accessibilité de l'église avec la création d'une rampe d'accès à la sacristie
- 4- La création d'un cheminement piéton le long de la RD 100 jusqu'à la rue du Parc incluant des aménagements de sécurité de type écluses.

Après avoir rappelé le coût prévisionnel de ce projet 118 820 € HT défini par le cabinet d'étude BC2i, après avoir présenté la possibilité d'inclure des travaux éventuels de reprofilage par convention avec le Département, et d'extension de réseau d'éclairage public par convention avec le SIED, pour un montant total prévisionnel de 163 978 TTC.

Après avoir présenté le plan de financement, déposé dans le cadre du CRTE, avec un reste à charge prévisionnel de 92 856 €,

Après avoir précisé aux membres du conseil municipal que l'ensemble de ces montants sont inscrits au budget 2022,

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Maire propose de valider ce projet, de lancer la consultation des entreprises, d'engager la phase 1 de ce projet et de solliciter les subventions possibles, notamment pour la phase 1 au titre de l'année 2022, les aides départementales à la voirie au regard des fiches B1 bordures de trottoirs et B3 voirie départementale et accessoires.

Le Maire propose également de préparer au cours de cette année le dossier de l'aire de covoiturage pour une réalisation de la phase 2 en 2023, de solliciter le Département afin d'intégrer le schéma départemental des aires de covoiturage afin de bénéficier des aides conjointes du Département et de la Région.

Le Maire précise que les phases 3 et 4 seront réalisées en 2023 et 2024.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les membres du conseil valide ces propositions.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com